



Sinistre incendie pas d'assurance habitation

Par **emilie80**, le **12/01/2009** à **14:39**

bonjour,

un incendie a eu lieu dans l'appartement que je loue, je n'ai pas d'assurance habitation. cependant mon propriétaire est assuré.

quel sont les risques pour moi? l'assurance de mon propriétaire risque t'elle de se retourner contre moi? si c'est le cas que peux t'elle faire je ne suis pas solvable?

merci d'avance pour vos réponses.

cordialement.

Par **chaber**, le **13/01/2009** à **09:27**

Selon l'art 1733 du code civil le locataire est présumé responsable des dommages d'incendie dans les locaux qu'il occupe.

Puisque votre propriétaire est assuré, sa compagnie règlera les dommages au bâtiment et se retournera contre vous-même pour se faire rembourser

Par **ptiloup**, le **03/03/2011** à **18:14**

bonsoir

j'ai eue le meme probleme ,du moins mon fils.

il y a eu un incendie dans la maison qu'il louait, malheureusement il est decedé dans cette

maison.

il n'avait pas souscrit d'assurances habitation depuis 3 mois qu'il habitait la maison le proprio ne lui en a pas demandé de plus il n'avait pas déclaré à son assurance qu'il louait sa maison

je voudrais savoir si l'assurance de ce dernier va se retourner contre nous sachant que ça fait 9 mois que les faits sont arrivés .

combien de temps après l'assurance peut se retourner avant qu'il y ait prescription

je vous remercie de vos réponses

Par **mimi493**, le **03/03/2011 à 18:21**

Visiblement, l'assurance du propriétaire ignore que le logement était loué.

Par **ptiloup**, le **03/03/2011 à 19:09**

oui et t'il en faut

Par **mimi493**, le **03/03/2011 à 23:04**

C'est une bonne chose pour vous ...

Par **chaber**, le **04/03/2011 à 07:32**

Bonjour,

La prescription est de 2 ans.

Normalement l'expert d'assurances du propriétaire convoque l'occupant par LR avec AR pour provoquer une expertise contradictoire.